



Négociation Nationale 2009 Propositions du SNPEFP-CGT

Intervention lors de la séance de négociation

La revalorisation des salaires pour les personnels de droit privé est une nécessité :

La CGT revendique une base de départ pour les salaires à 1600€ ; Il est à noter ici, à titre d'information, ce qu'a voulu le législateur pour le SMIC, qui est le salaire minimum d'un salarié sans qualification particulière : "le SMIC doit assurer aux salariés dont les rémunérations sont les plus faibles la garantie de leur pouvoir d'achat et une participation au développement économique de la nation" (art. L141/2 du Code du travail. Loi du 02/01.1970).

Les personnels de l'enseignement privé attendent une revalorisation importante de leur salaire. Un malaise profond s'installe vis-à-vis de leur travail, car la faiblesse de leur pouvoir d'achat est très durement vécue.

*En 2008 l'inflation moyenne s'établit à 2.8% avec de fortes fluctuations tout au long de l'année. Certaines familles de produits ont assez fortement augmenté :
Les produits alimentaires de première nécessité + 5.1% (bien souvent 1 € la baguette)
L'énergie pour le chauffage domestique + 9.6%
Les carburants + 12.1%.
L'indicateur d'inflation sous-jacente est stable (+1,6 % sur un an).
En avril 2009 la moyenne glissante sur les 12 derniers mois s'établit à 1,98 %. Les prix des loyers, de l'eau et des services d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que des services de santé augmentent également. Les prix des autres produits manufacturés diminuent, du fait entre autre de la baisse des prix des automobiles neuves.*

Les salariés OGEC subissent des conditions de vie de plus en plus angoissantes, leur salaire est, pour une écrasante majorité, au niveau du SMIC : Ainsi, le nombre de travailleurs pauvres (880€/mois) est important. Cette situation est aggravée pour bon nombre de salarié(e)s à temps partiel, le plus souvent des femmes d'ailleurs. Nous demandons aux employeurs de prendre conscience des situations concrètes des personnels qui cependant, jour après jour sont disponibles pour la bonne marche des établissements.

La FNOGEC recommande aux organismes OGEC d'attendre l'issue des négociations nationales avant de répondre localement aux demandes salariales des personnels. Cette consigne est inacceptable alors même le collège « employeur » prône la mise en place de grilles permettant une souplesse salariale au mérite par établissement. Dans ce cadre, la CGT rappelle que l'ancienneté et la formation doivent constituer les piliers d'une carrière dont la progression doit être sensiblement augmentée en partant d'un minimum salarial permettant de vivre dignement. L'individualisation des rémunérations, le développement de compléments de salaires aléatoires, conduisent à déconnecter le salaire des compétences acquises et réellement mises en œuvre par les salariés.

Il est inquiétant de relever trop souvent l'argument selon lequel refonte des classifications rime avec augmentation de salaire. Il est dangereux de confondre les genres : certes une augmentation mécanique est à attendre mais cela n'ira pas sans une flexibilité accrue de l'emploi qui elle restera pour une longue période.

Dans l'immédiat tenant compte de l'urgence sociale, la CGT revendique une augmentation uniforme de 50 € par mois pour tous les personnels. En 2008, les employeurs, avec l'aval de la CFDT, du SPELC et de la CGC, avaient promis qu'en désindexant le point d'indice de celui de la fonction publique, la liberté d'action ainsi obtenue, permettrait des progressions salariales intéressantes.

Sous peine de se renier, c'est l'occasion de vérifier ce principe dans les actes !